

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **IMS Experts-Conseils inc.**

Interdit à IMS Experts-Conseils inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 août 2007 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 novembre 2007 conformément au Règlement 51 102.

L'interdiction est prononcée le 19 mars 2008.

Décision n°: 2008-MC-0391

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

#### **IMS Expert-Conseils inc.**

Révoque la décision d'interdiction 2008-MC-0090, prononcée le 21 janvier 2008, limitée à André Tousignant, Yves Painchaud, Michel St-Jean, Yvan Goineau, Jean Teasdale, Pierre-H Vincent, André Lepage, Francine Gauthier et Gestion de portefeuille Natcan inc. d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de IMS Expert-Conseils inc. au motif qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant IMS Expert-Conseil inc., ses porteurs de titres, tous les courtiers en valeurs et leurs représentants, ainsi que toute personne a été prononcée le 4 mars 2008.

La révocation est prononcée le 18 mars 2008.

Décision n°: 2008-MC-0322